

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DEMBENI- MAMOUDZOU

PHASE 2 ET 3 : STRATEGIE TERRITORIALE ET PLAN D'ACTION



Maître d'ouvrage : **CADEMA**
Etude financée par l'Agence Française de Développement



Assistants à maîtrise d'ouvrage : **Eco-Stratégie Réunion, Planète Publique**
Elaboré en décembre 2019 – mise à jour en juin 2020

PREAMBULE

Une obligation réglementaire

L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) répond à l'obligation réglementaire introduite par la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, pour tout Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

LE PCAET DANS LES TEXTES DE LOIS		
Décret n° 2016-849 du 28 Juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial	Arrêté du 4 Août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial	Ordonnance du 3 Août 2016 et Décret du 11 Août 2016
Le décret précise le contenu du PCAET ainsi que son mode d'élaboration et de publicité.	L'arrêté précise les secteurs d'activité à prendre en compte, la liste des données à verser sur le centre de ressources de l'ADEME et leurs modalités de dépôt.	Le PCAET fait l'objet d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES). Cette dernière est construite de manière itérative au fur et à mesure de l'élaboration du plan climat.

Le PCAET, outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Le PCAET constitue un véritable projet de territoire de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, ainsi que l'adaptation au territoire aux effets attendus du climat. Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans, avec un bilan intermédiaire à mi-parcours. Il fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (ESS).

La Communauté de Communes du Sud est un EPCI à fiscalité propre constitué de quatre communes, totalisant 30 898 habitants d'après le dernier recensement de l'INSEE en 2017. Elle s'est engagée dans l'élaboration de son PCAET en janvier 2019. Il s'agit du premier EPCI à s'être engagée dans cette démarche, à Mayotte.

Conformément aux textes réglementaires, le PCAET de la CADEMA s'articule autour de cinq documents :

1. Le **diagnostic**, qui constitue un état des lieux air-énergie-climat du territoire à l'instant « T », portant sur :
 - Une analyse de la consommation énergétique du territoire et de son potentiel de réduction ;
 - Une présentation des réseaux de transports d'électricité et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
 - Une analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables.
 - L'estimation des émissions de GES et leurs possibilités de réduction, l'estimation des émissions de polluants atmosphériques et leurs possibilités de réduction ;
 - Une estimation de la séquestration nette de CO₂ et de ses possibilités de développement ;
 - Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
2. La **stratégie territoriale de développement durable**, qui identifie les priorités et fixe les objectifs de la collectivité, ainsi que les conséquences socio-économiques, prenant en compte notamment le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction.
3. Le **programme d'actions** à mettre en œuvre par les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution

d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et la valorisation des énergies de récupération, de développer la mobilité décarbonée, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques et d'anticiper les impacts du changement climatique. Ce programme précise les moyens à mobiliser, les publics concernés, les partenaires souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

4. Un **dispositif de suivi et d'évaluation**, qui porte sur la réalisation des actions et sur le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.
5. L'**évaluation environnementale stratégique** (ESS) du PCAET.

Le présent document constitue le rapport de phase 2 et 3 : élaboration de la stratégie air énergie climat et plan d'action associé.

SOMMAIRE

Préambule	3
Sommaire	5
I. Elaboration de la stratégie territoriale air énergie climat – rappel du contexte réglementaire	6
I.1. Rappel règlementaire : l'arrêté du 4 août 2016	6
I.2. Articulation des plans, programmes et projets sur le territoire	7
I.2.1 Echelle nationale : la stratégie nationale bas carbone (SNBC), Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)	8
I.2.2 Echelle départementale : Le Schéma Régional Climat Air Energie, la programmation Pluriannuelle de l'Energie et le Schéma d'Aménagement Régional	9
I.2.3 Le plan de préservation de la qualité de l'air	12
I.2.4 Les documents d'urbanisme	12
II. Elaboration de la stratégie territoriale air énergie climat	13
II.1. Synthèse de la méthodologie employée.....	13
II.2. Définition des enjeux	13
II.3. Définition de la stratégie	13
II.4. Programme d'actions	13
III. Tableau de synthèse des actions	16
III.1. Energie	16
III.2. Bâtiments et construction durable	17
III.3. Déplacements	18
III.4. Aménagement et risques.....	20
III.5. Economie	23
III.6. Qualité de l'air	23
III.7. Gouvernance	25
IV. Le coût de l'action et celui de l'inaction.....	27
IV.1. Le coût du changement climatique à l'échelle mondiale	27
IV.2. Méthodologie employée.....	27
IV.3. Le coût de l'inaction.....	29
IV.4. Le coût de l'action	29
V. Annexe 1 : méthodologie.....	30
V.1. Elaboration de la stratégie territoriale	31
V.1.1 Présentation servant à la concertation des acteurs	31
V.1.2 Présentation en COPIL n°2 de validation des axes stratégiques	32
V.2. Evolution du plan d'action et concertation	33
V.2.1 Une concertation en deux temps	33
V.2.3 Présentation servant à la concertation des acteurs	34
V.4. Liste des actions non intégrées au plan d'action	36

I. ELABORATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE AIR ENERGIE CLIMAT – RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

I.1. Rappel réglementaire : l'arrêté du 4 août 2016

Selon l'arrêté du 4 Août 2016 relatif au contenu du Plan Climat-Air-Energie Territorial, « la stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction.

Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

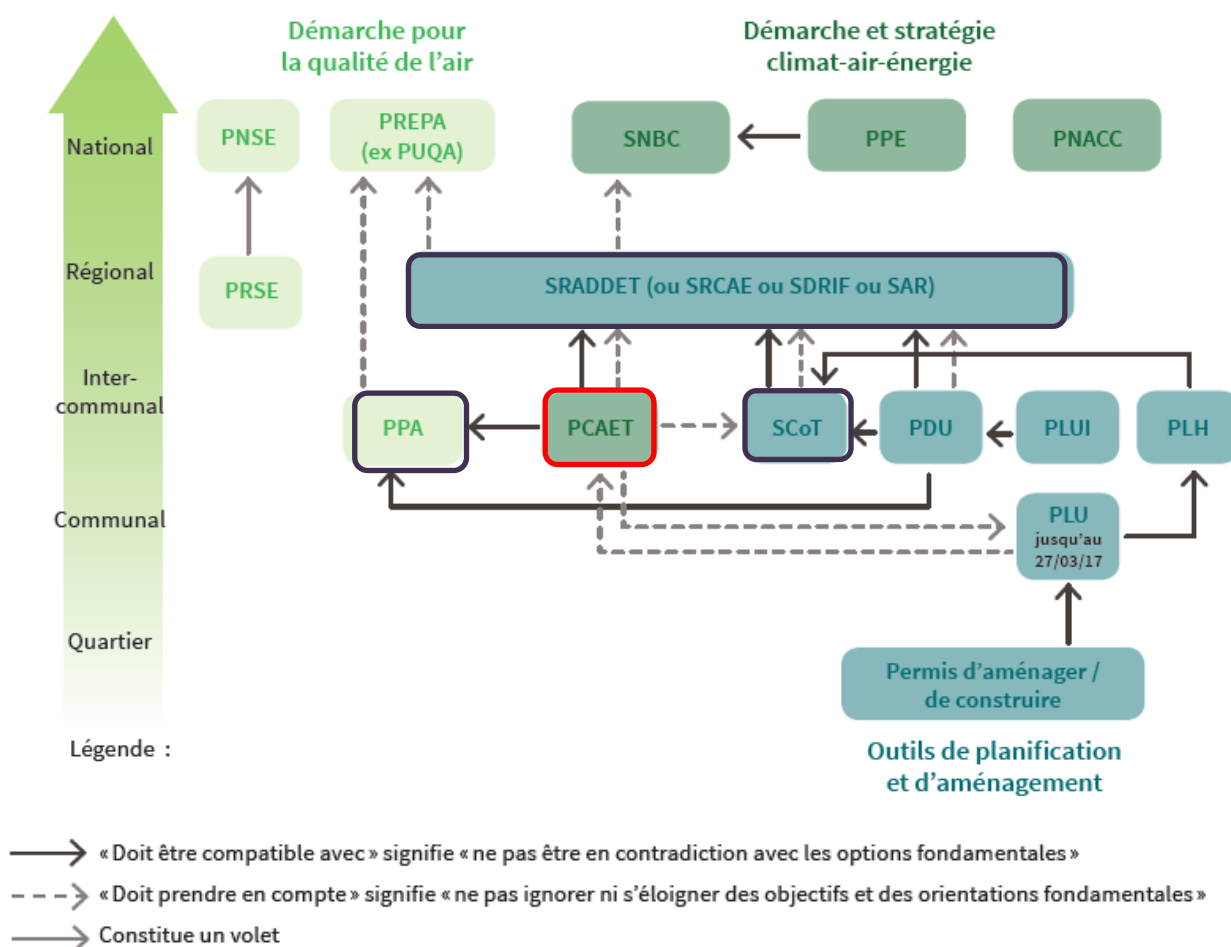
Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D du code de l'environnement et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »

Les « budgets carbone » correspondent aux plafonds d'émission de CO_{2eq} (CO₂ équivalent¹) autorisés sur trois périodes successives (2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028), avec une décomposition indicative dans 6 secteurs (transport, bâtiment résidentiel et tertiaire, industrie, agriculture, production d'énergie et déchets) en cohérence avec la trajectoire de long terme et les engagements internationaux de la France. Ils sont définis dans la Stratégie Nationale Bas Carbone ou SNBC (cf. chapitre suivant).

Les budgets-carbone correspondent aux émissions comptabilisées en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Martin et à Mayotte ainsi que les émissions associées au transport entre ces zones géographiques. Sont exclues les émissions associées aux liaisons internationales aériennes et maritimes.

¹ CO₂ équivalent : il s'agit d'une unité de mesure prenant en considération les gaz à effet de serre contenus dans le «protocole de Kyoto », incluant le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz dits fluorés (hydrofluorocarbures, perfluorocarbures, trifluorure d'azote (NF₃) et hexafluorure de soufre (SF₆).

I.2. Articulation des plans, programmes et projets sur le territoire



GLOSSAIRE DES SIGLES

Outils de planification « Aménagement »

SNBC Stratégie Nationale Bas Carbone

SRCAE Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

PCAET Plan Climat-Air-Energie Territorial

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale

PLU Plan Local d'Urbanisme

PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PDU Plan de Déplacements Urbains

PLH Programme Local de l'Habitat

Outils de planification « Air »

PNSE Plan National Santé-Environnement

PRSE Plan Régional Santé-Environnement

PREPA Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques

PPA Plan de Protection de l'Atmosphère

PUQA Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air

Figure 1 : lien entre les différents plans et programme (source : ADEME, 2016)

Le PCAET doit être compatible au SRADDET (SAR pour Mayotte) et au PPA. Il doit prendre en compte le SCOT.

I.2.1 Echelle nationale : la stratégie nationale bas carbone (SNBC), Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

I.2.1.1. La programmation pluriannuelle de l'énergie

Source : site du ministère de la transition écologique et solidaire

Les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique ont été créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elles concernent la métropole continentale et les zones dites non interconnectées (ZNI), à savoir la Corse, la Réunion, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, Wallis et Futuna et Saint-Pierre et Miquelon. La PPE de métropole continentale est élaborée par le Gouvernement tandis que les PPE des ZNI sont co-élaborées avec les autorités locales.

A Mayotte, la PPE 2016/2018/2019-2023 a été approuvée par le conseil départemental et arrêtée par le décret 2017-577 du 19 avril 2017. Elle est en cours de révision pour la période 2019-2023/2024-2028.

I.2.1.2. La stratégie nationale bas carbone

Source : résumé de la SNBC, site du ministère de la transition écologique et solidaire

Instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique.

Elle constitue l'un des deux volets de la politique climatique française, au côté du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique :

- Elle définit des **objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)** à l'échelle de la France à court et moyen terme : les budgets-carbone. Les budgets-carbone sont des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser au niveau national sur des périodes de cinq ans, exprimés en millions de tonnes de CO₂ équivalent.
- Elle met en œuvre l'ambition du Gouvernement présente en juillet 2017 dans le Plan Climat d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris en fixant pour cap l'atteinte de la **neutralité carbone dès 2050** pour le territoire français, entendue comme l'atteinte de l'équilibre entre les émissions anthropiques et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre, c'est-à-dire absorbées par les milieux naturels gérés par l'homme (forêt, prairies, sols agricoles, zones humides, etc.) et certains procédés industriels (capture et stockage ou réutilisation du carbone).
- Elle est cohérente avec les engagements de la France pris auprès de l'Union Européenne et dans le **cadre de l'Accord de Paris**, et les engagements nationaux dont celui de réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 par rapport à 1990. Elle donne des orientations de politique publique pour mettre en œuvre la transition vers une économie bas-carbone sobre en consommation de matières et d'énergie, circulaire dans tous les secteurs d'activités.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone définit **la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre**. Elle comprend :

- **67 recommandations pour chaque secteur d'activités et sur des sujets transversaux** (empreinte carbone, investissements, gestion des terres, dynamiques des territoires, R&D, éducation et formation),
- **des points de vigilance** concernant des objectifs environnementaux, économiques, technologiques et sociaux ou des effets antagonistes pouvant influencer la mise en œuvre des recommandations de la stratégie.

Son adoption est prévue **au deuxième trimestre 2019**.

Aussi, le PCAET doit être compatible avec les objectifs de la PPE de Mayotte (en cours de révision) et la stratégie nationale de Bas Carbone (en cours d'adoption).

I.2.2 Echelle départementale : Le Schéma Régional Climat Air Energie, la programmation Pluriannuelle de l'Energie et le Schéma d'Aménagement Régional

Dans les zones non interconnectées au réseau continental comme Mayotte, la PPE correspond au volet énergie du Schéma Régional Air Energie Climat.

Mise en place par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, la PPE constitue la feuille de route du département pour s'approcher des objectifs d'autonomie énergétique attendues dans les Zones Non Interconnectées à horizon 2030.

Aussi, le PCAET doit être compatible avec les objectifs de la PPE de Mayotte et le SRCAE

A Mayotte, la PPE 2016/2018/2019-2023 a été approuvée par le conseil départemental et arrêtée par le décret 2017-577 du 19 avril 2017. Elle est en cours de révision pour la période 2019-2023/2024-2028.

Le SAR et le SRCAE sont en cours d'élaboration.

Un premier bilan de la PPE a été réalisé. Sur le volet de la production d'énergie, on observe un très faible développement des énergies renouvelable, en raison notamment du manque de données fiables sur les différentes filières.

La mise en place d'un observatoire de l'énergie à l'échelle départemental a été acté en 2018. Les études de préfiguration sont en cours. Son rôle sera notamment de réaliser un suivi des actions à l'échelle départementale afin de disposer de données fiables et actualisées comme le mentionnait déjà la précédente PPE.

Par rapport aux orientations relatives à la maîtrise de la demande en énergie, 19 actions standards ont été adoptées par la commission de régulation de l'énergie, dans le cadre territorial de compensation des petites actions de MDE pour les années 2019 à 2023.

Nom de l'action	Type de client
Tôles performante en toiture	Tous
Tôles performantes en bardage	Tous
Isolation performante pour toitures	Tous
Isolation performante pour parois verticales	Tous
Protection solaire	Tous
Brique de terre Compressée	Tous
Peinture réfléchissante pour toiture en tôle	Tous
Peinture réfléchissante pour toiture terrasse	Tous
Eclairage performant (LED)	Tous
Chauffe-Eau Solaire Individuel	Tous
Brasseurs d'air client particulier	Résidentiel
Brasseurs d'air client Professionnel	Professionnel
Climatisation performante A++	Tous
Climatisation performante A+++	Tous
Réfrigérateur ou réfrigérateur-congélateur A+++	Résidentiel
Congélateur A+++	Résidentiel
Kits hydro-économes	Résidentiel
Eclairage Public : Luminaire solaire autonome	Collectivité
Eclairage Public : Luminaire LED raccordé au réseau	Collectivité

Figure 2 : liste des 19 actions figurant dans le cadre territorial de compensation des actions de MDE de Mayotte

Ainsi, les actions de MDE proposées dans le PCAET sont prioritairement issues de ce cadre de compensation territoriale, bénéficiant de fait d'aides financières.

Sur le volet relatif à la production d'énergie, d'origine renouvelable, le bilan fait état des objectifs et orientations suivantes dans le cadre de la révision de la PPE :

Production d'énergies, dont énergies renouvelables

Accroissement du taux de pénétration des énergies renouvelables

- Augmenter le taux qui est de moins de 2% en 2019

Actuellement, seul le solaire photovoltaïque (et la méthanisation à la marge) contribue à la pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire. Le principal enjeu de la révision de la PPE consistera à planifier, de manière réaliste, les infrastructures de production d'énergies renouvelables en fonction des objectifs qui seront de nouveau fixés dans la prochaine PPE, en cohérence avec la stratégie énergétique voulue par l'État et le Conseil Départemental.

Photovoltaïque avec stockage

- Précédents projets abandonnés (OPERA, Energie contrôlée) - de nouveaux projets en cours suite à l'APP de la CRE lancé en juillet 2019. Objectifs : + 10 MW de puissance installée en 2019 et + 22 MW en 2020 et + 29,4MW à l'horizon 2023 ;

Photovoltaïque sans stockage

- Objectifs revus à la hausse suite à l'augmentation de la consommation électrique et travaux de renforcement de réseaux ; Objectifs : +2MW photovoltaïque sans stockage 2019/2020 ;

Photovoltaïque en auto-consommation

- Objectif précédent de +0,5MW installé non atteint. La CRE a lancé un APP pluriannuel sur l'autoconsommation dont les puissances respectives sont de 1 MW en 2019 et 1 MW en 2020.

Biomasse

- Pas d'objectif supplémentaire (projet de conversion de la centrale diesel de Longoni en centrale biomasse en cours) ;

Méthanisation

- Pas d'objectif supplémentaire (valorisation du biogaz de l'ISDND avec un objectif de 8GWhe par an à l'horizon 2023) ;

Éolien

- Pas d'objectif sur cette filière à l'horizon 2023 ; Etude sur l'éolien flottant à venir ;

ORC

- Pas d'objectif sur cette filière à l'horizon 2023 et 2029 ;

Énergie Thermique des Mers (ETM)

- Pas d'objectif sur cette filière à l'horizon 2023 et 2029 ;

Sur les autres volets, le bilan fait état des objectifs et orientations suivantes dans le cadre de la révision de la PPE :

Réseaux

Seuil de déconnexion des énergies renouvelables à caractères aléatoires

- A l'heure actuelle, seuil fixé à 32%. Objectif : + 36 % à très court terme (2019) + 40 % en 2020, sous réserve de mise en place d'infrastructures permettant un réglage plus aisé en fréquence et en capacité.

Ligne haute-tension Longoni-Sada

- Prévues fin 2020.

Dispositifs de recharges des véhicules hybrides rechargeables et électriques

- A l'heure actuelle aucun dispositif de recharge. A l'horizon 2020 : 6 nouvelles installations de recharge avec ombrière photovoltaïque (projet porté par le département) ;

Mise en place des transports collectifs urbains (périmètre de la Communauté d'Agglomération de Dombéni-Mamoudzou - CADEMA) et interurbains (périmètre du Conseil Départemental)

- mise en service pour 2022/2023 du réseau urbain de transports « Caribus » de la CADEMA et les premières mises en service des lignes inter-urbaines du Conseil Départemental pour 2020 (Plan Global de Transport et de Déplacements)

Autres éléments non incorporés à la précédente PPE

Renforcement des postes transformateurs

Le renfort en ingénierie du gestionnaire, allié à une reconfiguration des réseaux et à des travaux de renforcement réalisés par le Conseil Départemental, aidés par les crédits nationaux du Compte d'Affectation Spéciale des Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification – CAS-FACÉ, permettent aujourd'hui de ne plus avoir de postes transformateurs surchargés. La sécurité du réseau électrique est ainsi mieux assurée.

Etude du potentiel géothermique

Suite à la récente activité volcanique, une étude de définition d'un programme d'exploration du potentiel géothermique profond en Petite-Terre est conduite par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières – BRGM.

Cette étude a pour objectif de définir et dimensionner au mieux la campagne d'exploration à venir. Cette campagne, dans un second temps, aura pour **objectif d'établir l'existence et de localiser avec précision les zones d'intérêt géothermique** à des profondeurs supérieures à 1000 m (le potentiel géothermique à des profondeurs inférieures à 1000 m a déjà été écarté par les précédentes études). En raison des coûts d'une telle campagne, **cette première étude de préfiguration est nécessaire**. Il est à noter, si ce potentiel est confirmé, son exploitation permettrait d'engager le territoire pleinement dans sa transition énergétique mais aussi de participer à son autonomie vis-à-vis des importations en ressources énergétiques de pays tiers. **La prochaine PPE devra nécessairement prendre en compte cette filière en éventuel devenir.**

Ainsi, les actions de développement des EnR proposées dans le PCAET sont prioritairement axées sur le déploiement des énergies dites « matures » en l'occurrence le photovoltaïque. Une poursuite des études de potentiel d'autres sources d'énergie renouvelable (dont la géothermie) est également nécessaire.

I.2.3 Le plan de préservation de la qualité de l'air

Le PCAET doit également être compatible avec les politiques de préservation de la qualité de l'air à savoir le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

A Mayotte, le Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air est porté par l'association Hawa Mayotte. La CC Sud est adhérente de l'association. Les actions relatives à la préservation de la qualité de l'air ont été corédigées avec Hawa Mayotte.

I.2.4 Les documents d'urbanisme

En ce qui concerne les autres plans et programme, seul un lien de prise en compte existe entre le PCAET et les PLU des communes du territoire, ou PLUI de l'intercommunalité.

- Le PLU / PLUi doit prendre en compte le PCAET ;
- Le PCAET doit prendre en compte le SCOT ;

Le plan d'action du PCAET a été conçu de sorte à pouvoir nourrir le futur PLU de l'intercommunalité. Il comporte ainsi un volet relatif à l'aménagement.

II. ELABORATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE AIR ENERGIE CLIMAT

II.1. Synthèse de la méthodologie employée

La stratégie air énergie climat se base à la fois sur les enjeux définis dans la note de cadrage territoriale et diagnostic air énergie climat et sur le retour des différents acteurs territoriaux. Plusieurs réunions de concertation ont été organisées à ce sujet.

La stratégie territoriale s'est élaborée en plusieurs phases comme suit :

- Juin 2019 : réunion de concertation stratégique institutionnelles / réalisation d'un kit méthodologique à l'attention des habitants ;
- Août 2019 : réunion de concertation de finalisation de la stratégie et hiérarchisation du plan d'action ;
- Novembre 2019 : réunion de concertation de finalisation de la stratégie et hiérarchisation du plan d'action ;
- Février 2020 : les réunions de concertation précédentes ayant abouti à un nombre d'actions conséquentes (une centaine), une réunion de hiérarchisation des actions finalisées s'est déroulée le 11 février 2020 dans les locaux de la CADEMA avec l'ensemble des partenaires ;

Les résultats des réunions de concertation de la définition de la stratégie (phase 2) sont synthétisés dans le rapport présenté en **annexe 1**.

II.2. Définition des enjeux

La définition des enjeux est détaillée en **annexe 1**. Sont rappelés ci-dessous les principaux points évoqués :

1. L'exposition de la population aux risques naturels accrue par le changement climatique et l'urbanisation (imperméabilisation des sols, submersion marine, affaissement de l'île etc.)
2. La préservation des espaces végétalisés des centres-urbains ;
3. La croissance du parc automobile et des temps de déplacements ;
4. L'augmentation de la population avec des espaces constructibles en constante réduction ;
5. La dépendance aux énergies fossiles ;
6. La professionnalisation des acteurs économiques de la transition énergétique ;
7. La préservation de la qualité de l'air surtout vis-à-vis du brûlage ;

II.3. Définition de la stratégie

La stratégie territoriale ainsi définie se décline en 7 thématiques, 7 objectifs de long terme (ou finalités) et 20 objectifs de moyens termes et 38 objectifs opérationnels.

II.4. Programme d'actions

Chaque objectif opérationnel se décline en actions. Au total le plan d'action se compose en 69 actions, dont 52 actions de priorité 1 et 17 actions de priorité 2. Les actions de priorité 1 seront lancées dans les trois ans suivant l'approbation du PCAET. Les actions de priorité 2 seront lancées dans les quatre ans suivant l'approbation du PCAET :

- **Priorité 1** : A lancer dans les 3 premières années du PCAET (avant le bilan) – Actions opérationnelles rapidement
- **Priorité 2** : A lancer dans les 4 premières années du PCAET (après le bilan /avant la révision) – Actions nécessitant des résultats d'étude accessibles rapidement

A noter que certaines actions seront réalisées et pilotées par les deux intercommunalités de la CC Sud et de la CADEMA. Le tableau de synthèse ci-après récapitule les principales caractéristiques.

Tableau 1 : finalité, axe stratégique et objectifs opérationnels du plan d’action

Thème	Finalité	Axe stratégique		Objectif opérationnel	
Energie	Engager l’intercommunalité sur la trajectoire de l’autonomie énergétique	EN.A.	Réduire la demande en électricité de 10% sur le territoire à l’horizon 2025	EN.A.1.	Inciter aux économies d’énergie dans le secteur résidentiel / tertiaire / industriel
				EN.A.2.	Investir dans des outils et programmes de MDE dans le patrimoine public
		EN.B.	Porter la part des énergies renouvelables à 30% de la production énergétique à l’horizon 2025	EN.B.1.	Valoriser au maximum l’Energie solaire photovoltaïque du territoire
Bâtiments et construction durable	Améliorer la performance environnementale des bâtiments neufs et existants	BAT.A.	Engager la rénovation de l’ensemble des passoires thermiques et la réalisation de bâtiments neufs performants	BAT.A.1.	Renforcer la sensibilisation et l’information sur les moyens techniques, financiers et juridique de la rénovation
				BAT.A.2.	Améliorer la formation et la coordination des professionnels de la rénovation et de la construction
		BAT.B.	Soutenir l’innovation technique via la commande publique	BAT.B.1.	Intégrer l'innovation technique dans la commande publique intercommunale
Déplacements	Accompagner le développement d’une mobilité durable / Réduire la part des déplacements automobiles carbonés de 10%	DEP.A.	Valoriser l’intermodalité et réduire l’autosolisme	DEP.A.1.	Mise en place d'un réseau de transport collectif terrestre
				DEP.A.2.	Organiser des pôles d’échanges multimodaux maritimes et routiers
				DEP.A.3.	Renforcer l'offre de véhicules partagés et propres (covoiturage, taxi, bus)
				DEP.A.4.	Développer le transport maritime (passagers, fret)
		DEP.B.	Développer les déplacements non émetteurs de CO ₂	DEP.B.1.	Définir la stratégie de déplacement cyclable du territoire et des agents intercommunaux
				DEP.B.2.	Offrir des solutions de déplacement 0 carbone aux agents
				DEP. B.3.	Poursuivre les actions engagées en faveur des modes actifs
		DEP.C.	Assurer le droit à la mobilité pour tous	DEP.C.1.	Rapprocher les services de la population
				DEP.C.2.	Faciliter la mobilité des plus démunis
Aménagement et risques	Organiser la gestion de l’espace pour faire face à la croissance démographique et aux risques naturels	AM.A.	Maitriser le foncier	AM.A.1.	Préserver les espaces naturels de toute construction
				AM.A.2.	Disposer des outils fonciers nécessaires à la mise en place des actions
		AM.B.	Poursuivre l’aménagement de l’espace urbain en assurant sa compatibilité avec les changements climatiques	AM. B.1.	Densifier les aménagements en renforçant le vivre ensemble
				AM.B.2.	Intégrer les principes d'adaptation et d'atténuation au CC dans le PLUI et ZAC, ZAE du territoire
				AM.B.3.	Innover dans les nouveaux modèles constructifs afin d’atteindre 100% de logements adaptés aux aléas climatiques et modifications attendues du CC
		RI.A.	Renforcer la culture du risque de la population	RI. A.1.	Favoriser la prise de conscience du risque
				RI. A.2.	Surveiller le territoire et développer des indicateurs du changement climatique
		RI.B.	Protéger le continuum Terre Mer	RI.B.1.	Renforcer la connaissance sur ces milieux (forêts, mangroves, rivières, ravines)
				RI.B.2.	Mettre en place des plans de gestion de ces milieux (forêts, mangroves, rivières, ravines)

Thème	Finalité	Axe stratégique		Objectif opérationnel	
				RI.B.3.	Améliorer la propreté des espaces naturels (déchets, embâcles...)
Economie	Engager résolument la transition vers des modes de production et de consommation climato-compatibles	ECO.A.	Réussir l’implantation d’entreprises de la TEE (1/an)	ECO.A.1.	Faciliter la mise en relation porteur de projet/financeurs/entreprises
				ECO.A.2.	Mettre en place une politique foncière favorisant l'implantation d'entreprises de la TEE
				ECO.A.3.	Mobiliser les partenaires financiers et les collectivités sur les secteurs de la TEE
		ECO.B.	Développer les activités de l’économie de la fonctionnalité et circulaire	ECO. B.1.	Professionnaliser les filières de réparation/réemploi/valorisation
		ECO.C.	Développer une agriculture locale climato-compatible	ECO.C.1	Développer et structurer les filières agricoles permettant de consolider voire accroître le taux d’autosuffisance alimentaire
Qualité de l'air	Garantir une bonne qualité de l’air aux mahorais maintenant et pour les années à venir	AIR.A.	Surveiller la qualité de l’air extérieur	AIR.A.1.	Poursuivre la surveillance de la qualité de l'air extérieur (action du PRSQA)
		AIR B	Limitier la pollution extérieure	AIR B.1	Réduire la pollution extérieure (brulis, poussières)
		AIR C	Sensibiliser les mahorais à la qualité de l’air intérieur	AIR C.1	Engager une réflexion sur le suivi de la qualité de l'air intérieur (action du PRSQA)
Gouvernance	Assurer le succès du PCAET	GOUV A.	Améliorer la connaissance du territoire sur les thématiques Air Energie Climat	GOUV.A.1	Organiser la collecte et le partage de l'information
				GOUV.A.2	Organiser la collecte et le partage de l'information
		GOUV B.	Renforcer la coordination et la coopération inter-acteurs pour la réussite des actions	GOUV. B.1.	Etablir une charte du PCAET
		GOUV C.	Faire vivre le PCAET	GOUV C. 1.	Mettre en place le suivi et l’évaluation des actions du PCAET
				GOUV C.2.	Communiquer et sensibiliser autour du PCAET et ses indicateurs auprès du grand public et professionnels

III. TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS

III.1. Energie

Fiche action synthétique									Indicateurs de suivi et d'évaluation			
Axe stratégique		Objectif opérationnel		Action		Enjeu	Priorité	Investissement (en K€) sur 6 ans	Fonctionnement (en j) sur 6 ans	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
EN.A.	Réduire la demande en électricité de 10% sur le territoire à l' horizon 2025	EN.A.1.	Inciter aux économies d' énergie dans le secteur résidentiel / tertiaire / industriel	EN.A.1.1.	Rendre obligatoire l'équipement en chauffe-eau solaire thermique pour la production d'ECS pour toute nouvelle construction	CADEMA (Territoire)	1	-	10	% de cahiers de charges intégrant l'obligation d'ECS	Nombre d'ECS installés dans les ZAC du territoire	Proportion d'ECS installés hors ZAC du territoire
				EN.A.1.2.	Aider financièrement les ménages à l'acquisition de matériel performant	CADEMA (Territoire)	2	-	24	Enveloppe budgétaire d'aide attribuée pour les équipements énergétiques	Nombre de dossiers instruits	% de ménages précaires aidés
				EN.A.1.3.	Adapter le plan de communication dédié à la MDE au territoire de la CADEMA	CADEMA (Territoire)	1	-	24	Niveau d'avancement du plan de communication	Nombre et types de supports de communication	Nombre de personnes touchées par la communication
				EN.A.1.4.	Renforcer les partenariats avec les acteurs de la rénovation et de la MDE (EIE, EDM, etc.) avec des relais locaux à l'échelle intercommunale et communale	Inter-EPCI	1	-	60	Nombre de réunions organisées entre les différents acteurs	Rédaction d'un guide commun des aides	Nombre de personnes touchées par les différents dispositifs d'information
				EN.A.1.5.	Participer au financement de l'EIE	Inter-EPCI	1	150	0	Nombre d'ETP des EIE	Nombre de contacts par an	Nombre de personnes touchées par les différents dispositifs d'information ayant engagé des travaux de MDE
		EN.A.2.	Investir dans des outils et programmes de MDE dans le patrimoine public	EN.A.2.1.	Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public (EP)	CADEMA (Territoire)	1	-	17	Nombre de luminaires et ou candélabres remplacés (par un plus performant)	Consommation électrique de l'EP communal	-
EN.B.	Porter la part des énergies renouvelables à 30% de la production énergétique à l' horizon 2025	EN.B.1.	Valoriser au maximum l' Energie solaire photovoltaïque du territoire	EN.B.1.1	Développer l'outil de cadastre solaire sur son territoire	CADEMA (Territoire)	1	25	9	Degré d'avancement du cadastre solaire	% de bâtiments potentiellement à équiper	% de bâtiments équipés
				EN.B.1.2	Mener une opération pilote dans le domaine de l'autoconsommation photovoltaïque sur le patrimoine bâti communal ou intercommunal	CADEMA (interne)	1	10	9	Avancement du repérage et de l'étude de faisabilité	Niveau d'avancement de l'opération pilote	% d'autonomie énergétique de l'opération pilote
				EN.B.1.3.	Réaliser une campagne d'information sur la mise à disposition de toiture de bâtiments publics	CADEMA (interne)	1	-	10	Nombre et type de supports d'information pour la campagne	Nombre et type de personnes touchées	Nombre de projets d'équipement engagés
		EN.B.2.	Explorer le potentiel des autres ENR	EN.B.2.1.	Lancer une étude sur le potentiel de valorisation énergétique de la biomasse (agricole, future restauration collective, etc.) de son territoire	CADEMA (Territoire)	2	20	9	Niveau d'avancement des études relatives à la biomasse	Nombre et type de mesures dédiées à la valorisation de la biomasse	Nombre de projets biomasse sur le territoire

III.2. Bâtiments et construction durable

Fiche action synthétique										Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Axe stratégique		Objectif opérationnel		Action		Enjeu	Priorité	Investissement (en K€) sur 6 ans	Fonctionnement (en j) sur 6 ans	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
BAT.A.	Engager la rénovation de l'ensemble des passoires thermiques et la réalisation de bâtiments neufs performants	BAT.A.1.	Renforcer la sensibilisation et l'information sur les moyens techniques, financiers et juridique de la rénovation	BAT.A.1.1.	Renforcer la sensibilisation et l'information en créant un guichet unique pour mobiliser les dispositifs incitatifs à destination des ménages et professionnels (type PTRE)	Inter-EPCI	1	30	24	Niveau d'avancement pour la création de la PTRE	Nombre d'ETP disponibles pour la PTRE	Nombre de personnes ayant contacté la PTRE
				BAT. A.2.1.	Intégrer les réflexions en cours relatives aux actions de formation des professionnels de la construction et rénovation durable		CADEMA (Territoire)	1		12	Niveau d'avancement de l'étude	Nombre et type de mesures prises à l'issue de l'étude
		BAT.A.2.	Améliorer la formation et la coordination des professionnels de la rénovation et de la construction	BAT.A.2.2.	Créer un groupe de travail inter-EPCI / Communes/Etat / Département/ ADEME sur la rénovation durable	Inter-EPCI	1		24	Nombre de réunions du groupe de travail	Nombre et type de participants aux réunions	Volume et valeur des actions coordonnées entre les acteurs
				BAT.B.2.3.	Créer un groupe de travail inter-EPCI /communes/ Etat / Département/ADEME/professionnels sur la construction durable	Inter-EPCI	1		20	Nombre de réunions du groupe de travail	Nombre et type de participants aux réunions	Volume et valeur des actions coordonnées entre les acteurs
BAT.B.	Soutenir l'innovation technique via la commande publique	BAT.B.1.	Intégrer l'innovation technique dans la commande publique intercommunale	BAT.B.1.1.	Elaborer un cahier des charges de construction respectant les principes d'architecture durable	Inter-EPCI	1		20	Niveau d'avancement de l'étude de faisabilité	Existence d'un cahier des charges type	Nombre de constructions respectant le cahier des charges
				BAT.B.1.2.	Construire les nouveaux bâtiments sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, ou se situant dans une ZAC/ZAE intercommunale selon les prescriptions du cahier des charges	CADEMA (Territoire)	2		60	% de consultations pour la construction de bâtiments sous MO CADEMA respectant le cahier des charges	% de bâtiments construits respectant les principes du cahier des charges	-

III.3. Déplacements

Fiche action synthétique										Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Axe stratégique		Objectif opérationnel		Action		Enjeu	Priorité	Investissement (en K€) sur 6 ans	Fonctionnement (en j) sur 6 ans	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
DEP.A.	Valoriser l'intermodalité et réduire l'autosolisme	DEP.A.1.	Mise en place d'un réseau de transport collectif terrestre	DEP.A.1.1.	Assurer la réalisation des projets de TCSP sur le territoire de la CADEMA	CADEMA (Territoire)	1	-	20	Nombre de kilomètres de TCSP réalisés	Nombre de bus circulant	Evolution de la fréquentation du TCSP
				DEP.A.2.1.	Assurer la réalisation des projets de PEM routier et maritime sur le territoire de la CADEMA	CADEMA (Territoire)	2	-	40	Niveau d'avancement de la réalisation du PEM	Nombre de véhicules de transports sur le PEM	Evolution de la fréquentation du PEM
		DEP.A.3.	Renforcer l'offre de véhicules partagés et propres (covoiturage, taxi, bus)	DEP.A.3.1.	Assurer la réorganisation des taxis collectifs urbains en coordination avec la réorganisation des taxis inter-urbains	CADEMA (Territoire) et département	2	-	40	Réalisation de la réorganisation	Nombre de véhicules et zones desservies	Evolution de la fréquentation
				DEP.A.3.2.	Assurer la réalisation de l'action de transition vers du matériel roulant propre	CADEMA (Territoire) et département	1	40	20	Niveau d'avancement de l'étude d'opportunité	Nombre de véhicules propres acquis	Nombre de kilomètres parcourus par la flotte de véhicules propres
				DEPA.3.3.	Soutenir le développement de l'offre de co-voiturage (aménagements adaptés, communication, application smartphone etc.)	CADEMA (Territoire) et département	1	-	20	Niveau d'avancement des études, recensement, diagnostics relatifs au covoiturage	Volume et type d'actions de soutien au covoiturage	Evolution de la fréquentation des services de covoiturage
		DEP.A.4.	Développer le transport maritime (passagers, fret)	DEP.A.4.1.	Assurer la réalisation des aménagements accompagnant les projets de dessertes maritimes (CADEMA)	CADEMA (Territoire) et département	2	-	20	Niveau d'avancement des aménagements	Niveau de service offert (nombre, fréquence, horaire)	Evolution de la fréquentation
				DEP.A.4.2.	Assurer la réalisation de navettes maritimes pour le transport de passagers (CADEMA)	CADEMA (Territoire) et département	2	-	20	Niveau de service offert (nombre, fréquence, horaire)	Evolution de la fréquentation	-

Fiche action synthétique										Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Axe stratégique		Objectif opérationnel		Action		Enjeu	Priorité	Investissement (en K€) sur 6 ans	Fonctionnement (en j) sur 6 ans	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
DEP.B.	Développer les déplacements non émetteurs de CO2	DEP.B.1.	Définir la stratégie de déplacement cyclable du territoire et des agents intercommunaux	DEP.B.1.1.	Réaliser le plan d'écomobilité de la CADEMA	CADEMA et commune (interne)	1	-	20	Niveau d'avancement de la conception du plan	Nombre et type de mesures mises en œuvre	Evolution des pratiques éco mobiles
				DEP.B.1.2.	Réaliser le Schéma Directeur cyclable	CADEMA (territoire)	1	-	20	Niveau d'avancement du schéma directeur cyclable	Evolution de la mise en œuvre des mesures du schéma	Evolution de la pratique du vélo
		DEP.B.2.	Offrir des solutions de déplacement 0 carbone aux agents	DEP.B.2.1.	Développer une offre VAE, scotters pour la flotte intercommunale / communale avec recharge photovoltaïque	CADEMA et commune (interne)	1	10	24	Mise en place des infrastructures pour les VAE	Nombre de VAE mis à disposition	Evolution de la fréquentation
		DEP.B.3.	Poursuivre les actions engagées en faveur des modes actifs	DEP.B.3.1.	Poursuivre l'aménagement de pistes cyclables et axes mixtes ombragés et sécurisés	CADEMA (territoire)	1	-	24	Nombre de km de piste cyclable réalisés	Nombre de km de trottoirs réalisés	Taux de fréquentation des pistes cyclables et/ou trottoirs
				DEP.B.3.2.	Intégrer les parkings/ accès vélo dans les futurs PEM	CADEMA (territoire)	1	-	15	Niveau d'avancement des études préalables	Nombre de places vélos dans les PEM	Evolution de la fréquentation des parkings vélos
		DEP.C.	Assurer le droit à la mobilité pour tous	DEP.C.1.	Rapprocher les services de la population	DEP.C.1.1.	Expérimenter les maisons de services mobiles via la création de bus itinérants	CADEMA (territoire)	1	-	10	Mise en service d'un bus itinérant
DEP.C.1.2.	Assurer le rééquilibrage géographique des services administratifs dans le SAR (CADEMA et CC SUD)					Inter-EPCI	2	-	10	Participations aux réunions du SAR	% de zones en déficit potentiellement couvertes grâce au SAR	Taux de satisfaction des élus au regard des préconisations du SAR pour le rééquilibrage
DEP.C.2.	Faciliter la mobilité des plus démunis			DEP.C.2.1.	Mettre en place une tarification de déplacement pour les plus démunis (obligation LOM)	Inter-EPCI	1	20	24	Mise en service d'un service de TAD	Nombre de véhicules circulant	Nombre de passagers transportés

III.5. Aménagement et risques

Fiche action synthétique										Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Axe stratégique		Objectif opérationnel		Action		Enjeu	Priorité	Investissement (en K€) sur 6 ans	Fonctionnement (en j) sur 6 ans	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
AM.A.	Maitriser le foncier	AM.A.1.	Préserver les espaces naturels de toute construction	AM.A.1.1.	Sensibilisation de la population occupant les espaces naturels par les brigades de la salubrité et en coordination avec les polices communales en matière d'urbanisme	CADEMA (Territoire)	1	0	0	Nombre d'actions de sensibilisation menées	Nombre de personnes sensibilisées	Surface d'espaces naturels récupérée
				AM.A.1.2.	Faire l'acquisition d'un drone et réaliser un suivi des terrains naturels et des brûlis	CADEMA (Territoire)	1	40	20	Nombre d'heures d'utilisation du drone	Nombre de protocoles de suivi, lutte mis en place	Nombre d'infractions constatées
		AM.A.2.	Disposer des outils fonciers nécessaires à la mise en place des actions	AM.A.2.1.	Mettre en place un groupe de travail état / EPCI /Commune/ Département sur la question foncière face au changement climatique et mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail	Inter-EPCI	1	0	60	Nombre de participants aux réunions du groupe de travail	Nombre de réunions du groupe de travail	% de recommandations du GT mises en œuvre
AM.B.	Poursuivre l' aménagement de l' espace urbain en assurant sa compatibilité avec les changements climatiques	AM. B.1.	Densifier les aménagements en renforçant le vivre ensemble	AM.B.1.1.	lancer une réflexion sur de nouvelles formes architecturales pour minimiser l'empreinte au sol (applicable aux opérations sous MO CADEMA)	CADEMA (Territoire)	1	50	30	Cartographie de l'espace foncier	Nombre de règles relatives à la densification dans le PLUi	Nombre d'opérations de construction nouvelles sur espace non bâti
				AM.B.1.2.	Créer des espaces communs agréables et organiser une offre de loisirs et de service dans les quartiers (jardins partagés, espaces de jeux...etc.)	Communes	1		30	% de projets prévus réalisés	% d'opération d'aménagement intégrant espaces communs et offre de services et loisirs	Niveau de satisfaction des habitants concernant ces espaces
		AM.B.2.	Intégrer les principes d'adaptation et d'atténuation au CC dans le PLUI et ZAC, ZAE du territoire	AM.B.2.1.	Intégrer les démarches existantes (AEU, écoquartier, principes bioclimatiques type Mayénergie) au futur PLUI et opérations d'aménagement de la CADEMA	CADEMA (Territoire)	1	80	70	Réalisation du recensement des démarches	Nombre de démarches intégrées au PLUI et opérations	% d'opérations d'aménagement intégrant des principes environnementaux

Fiche action synthétique										Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Axe stratégique		Objectif opérationnel		Action		Enjeu	Priorité	Investissement (en K€) sur 6 ans	Fonctionnement (en j) sur 6 ans	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
		AM.B.3.	Innover dans les nouveaux modèles constructifs afin d'atteindre 100% de logements adaptés aux aléas climatiques et modifications attendues du changement climatique	AM.B.3.1	Assurer la mise en œuvre de l'expérimentation de l'atténuation des risques inondations sur les zones déjà identifiées au PLHI	Inter-EPCI	1	40	25	Nombre de constructions expérimentales engagées	Définition et mise en œuvre du protocole de suivi	Degré de satisfaction à l'égard des constructions
				AM.B.3.2	Dupliquer l'expérimentation relative aux constructions résistantes aux risques inondation à l'ensemble des zones à risques du territoire	Inter-EPCI	2	40	25	Nombre de constructions expérimentales engagées	Définition des nouvelles zones expérimentales	Degré de satisfaction à l'égard des constructions
RI.A.	Renforcer la culture du risque de la population	RI.A.1.	Favoriser la prise de conscience du risque	RI.A.1.1.	Sensibilisation auprès de la population sur la culture du risque via une émission radio (adaptation, risques climatiques)	Inter-EPCI	2	50	15	Nombre d'heures de diffusion de la radio	Nombre d'habitants touchés	Nombre de demandes d'informations complémentaires
				RI.A.2.	Surveiller le territoire et développer des indicateurs du changement climatique	RI.A.2.1	Créer un réseau sentinelle d'évolution du climat	CADEMA (Territoire)	1	25	20	Création du réseau sentinelle
		RI.A.2.2.	Favoriser la diffusion d'information technique inter-acteurs et la rendre accessible à la population			CADEMA (Territoire)	2		15	Nombre d'études relatives aux risques naturels	% d'études partagées	Volume de données consultées
		RI.B.	Protéger le continuum Terre Mer	RI.B.1.	Renforcer la connaissance sur ces milieux (forêts, mangroves, rivières, ravines)	RI.B.1.1.	Capitaliser les études existantes sur les milieux naturels et assurer leur diffusion	CADEMA (Territoire)	1		30	Nombre d'études relatives aux milieux naturels
RI.B.1.2.	Assurer l'appropriation des résultats des études sur les milieux naturels					CADEMA (Territoire)	2		15	Nombre de synthèses produites	Volume de consultation des synthèses	Nombre de demandes de compléments d'information
RI.B.2.	Mettre en place des plans de gestion de ces milieux (forêts, mangroves, rivières, ravines)			RI.B.2.1 .	Assurer la mise en place des plans de gestion des milieux aquatiques en vue de les préserver et prévenir les inondations	CADEMA (Territoire)	1	60	30	Adoption des plans de gestion des milieux aquatiques	% et type des actions inscrites mises en œuvre	Surface et/ou linéaire de milieux aquatiques restaurés

Fiche action synthétique										Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Axe stratégique		Objectif opérationnel		Action		Enjeu	Priorité	Investissement (en K€) sur 6 ans	Fonctionnement (en j) sur 6 ans	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
		RI.B.3.	Améliorer la propreté des espaces naturels (déchets, embâcles...)	RI.B.3.1.	Poursuivre les opérations de nettoyage des mangroves et ravines	CADEMA (Territoire)	1	50	30	Nombre d'opérations de nettoyage coordonnées	Nombre d'hectares de mangrove et ravines nettoyées	% de mangrove en bon état
				RI.B.3.2.	Poursuivre la sensibilisation à la propreté des milieux aquatiques	CADEMA (Territoire)	1	0	15	Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre	Nombre d'habitants engagés dans les actions de sensibilisation	Volume de déchets collectés dans les espaces naturels
				RI.B.3.3.	Poursuivre les actions d'enlèvement des déchets et dépôts sauvages déjà réalisées et réfléchir a un protocole post accident climatique	CADEMA (Territoire)	1	0	30	Nombre d'actions d'enlèvement de déchets et dépôts sauvages	Mise en place d'un protocole post événement climatique	Volume de déchets enlevés

III.7. Economie

Fiche action synthétique										Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Axe stratégique	Objectif opérationnel		Action			Enjeu	Priorité	Investissement (en K€) sur 6 ans	Fonctionnement (en j) sur 6 ans	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
ECO.A.	Réussir l'implantation d'entreprises de la TEE (1/an)	ECO.A.1.	Faciliter la mise en relation porteur de projet/financeurs/entreprises	ECO.A.1.1.	Mettre en place des RDV BtoB avec les professionnels Mahorais afin d'identifier les entreprises de la TEE existante pouvant intervenir dans le financement et la mise en place des actions du PCAET	Inter-EPCI	1	60	60	Nombre de RDV BtoB organisés annuellement	Nombre d'entreprises identifiées dans le champ de la TEE	Nombre de nouvelles entreprises de la TEE implantées sur le territoire
				ECO.A.1.2.	Réaliser une veille technique et juridique annuelle sur les innovations technologiques	Inter-EPCI	1	15	42	Nombre d'abonnement à des revues spécialisées TEE	Nombre de visites de site par an	Nombre de participation à des événements relatifs à la TEE
		ECO.A.2.	Mettre en place une politique foncière favorisant l'implantation d'entreprises de la TEE	ECO.A.2.1.	Proposer une fiscalité incitative (Contribution Economique Territoriale) à l'implantation d'entreprises de la TEE qui respecteront le cahier des charges de construction de l'intercommunalité	CADEMA (Territoire)	1	5	20	Réalisation de l'étude juridique et fiscale	Nombre de dossiers d'installation soumis à la grille de critères	Nombre d'entreprises de la TEE installées
		ECO.A.3.	Mobiliser les partenaires financiers et les collectivités sur les secteurs de la TEE	ECO.A.3.1.	Proposer une subvention Intercommunale afin de soutenir les entreprises de la TEE, selon des critères à identifier (innovation, EnR, MDE, réemploi....)	Inter-EPCI	2		60	Nombre de critères de subventions pour les entreprises de la TEE	Nombre de dossiers d'entreprises TEE	Montant des subventions allouées aux Entreprises de la TEE
				ECO.A.3.2.	Accompagner les entreprises pour mobiliser les fonds existants pour les entreprises (Fonds FEDER, Banque Publique d'Investissement, fond chaleur ADEME...)	Inter-EPCI	1	15	42	Nombre et type d'actions de soutien mises en place	Nombre d'entreprises accompagnées	Taux de survie des entreprises
ECO.B.	Développer les activités de l'économie de la fonctionnalité et circulaire	ECO. B.1.	Professionaliser les filières de réparation/réemploi/valorisation	ECO.B.1.1.	Etudier la faisabilité de créer une / un réseau de ressourcerie	CADEMA (Territoire)	1	40	20	Création de la première ressourcerie	Volume traité par la ressourcerie	Evolution du CA de la ressourcerie
				ECO.B.1.2.	S'appuyer sur les expériences déjà réalisées sur l'économie de la fonctionnalité afin d'étudier la faisabilité de la mise en place d'une économie de la fonctionnalité sur le territoire	CADEMA (Territoire)	1	40	20	Nombre d'initiatives recensées dans l'inventaire	Mise en place d'une stratégie de développement de la fonctionnalité	Nombre de porteurs de projets soutenus

ECO.C.	Développer une agriculture locale climato-compatible	ECO.C.1	Développer et structurer les filières agricoles permettant de consolider voire accroître le taux d' autosuffisance alimentaire	ECO.C.1.1.	Préserver le foncier agricole dont celui des zones urbanisées (jardins mahorais)	CADEMA (Territoire)	1	25	30	Nombre d'hectares de zones agricoles recensés dans l'inventaire	Mise en place d'une stratégie de priorisation	% d'ha priorités préservés
				ECO.C.1.2.	Développer les circuits courts	CADEMA (Territoire)	1	60	120	Niveau d'avancement des études mises en place pour développer les circuits	Nombre et type de marchés publics dédiés au développement des circuits courts	% de l'alimentation issue des circuits courts

III.9. Qualité de l’air

Fiche action synthétique										Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Axe stratégique		Objectif opérationnel		Action		Enjeu	Priorité	Investissement (en K€) sur 6 ans	Fonctionnement (en j) sur 6 ans	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
AIR.A.	Surveiller la qualité de l' air extérieur	AIR.A.1.	Poursuivre la surveillance de la qualité de l'air extérieur (action du PRSQA)	AIR.A.1.1.	Poursuivre les mesures de la qualité de l'air	CADEMA (Territoire)	1	0	0	Nombre des stations de mesure sur le territoire	Fréquence d'analyse des données	Publication des indicateurs relatifs à la qualité de l'air
AIR.B.	Limitier la pollution extérieure	AIR.B.1.	Réduire la pollution extérieure (brulis, poussières)	AIR.B.1.1.	Former les brigades environnement / de lutte contre l'insalubrité à la sensibilisation de la qualité de l'air dans les villes et villages	Inter-EPCI	1	4,2	15	Nombre de sessions de formation	Nombre d'agents formés à la qualité de l'air	Nombre d'infractions constatées
				AIR.B.1.2.	Etudier la faisabilité de réduction des émissions de poussières des équipements publics (stades, espaces publics etc.)	Inter-EPCI	2	30	10	Réalisation de l'étude préalable	Réalisation de l'étude de faisabilité	Nombre d'équipements sportifs équipés de systèmes d'arrosage
AIR.C.	Sensibiliser les mahorais à la qualité de l' air intérieur	AIR.C.1	Engager une réflexion sur le suivi de la qualité de l'air intérieur (action du PRSQA)	AIR.C.1.1.	Suivi de la qualité de l'air intérieur de l'ensemble des écoles du territoire	CADEMA (Territoire)	1	162	54	% d'écoles équipées de capteurs de la qualité de l'air	Nombre d'écoles ayant pris des mesures de protection	% d'élcoliers couverts par des mesures de protection

III.11. Gouvernance

Fiche action synthétique										Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Axe stratégique		Objectif opérationnel		Action		Enjeu	Priorité	Investissement (en K€) sur 6 ans	Fonctionnement (en j) sur 6 ans	Indicteur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
GOUV.A.	Améliorer la connaissance du territoire sur les thématiques Air-Energie Climat	GOUV.A.1.	Organiser la collecte et le partage de l'information	GOUV.A.1.1.	Evaluer la pertinence de créer l'observatoire inter-EPCI air-énergie-climat	CADEMA (Territoire)& département	1	0	15	Participation aux réunions préparatoires	Création de l'observatoire	Type et volume de données produites par l'observatoire
				GOUV.A.1.2.	Créer une plateforme dédiée aux données air-énergie climat mise à jour régulièrement	Inter-EPCI	1	20	60	Création de la plateforme	Mise à jour régulière des données	Utilisation des données mises en partage
GOUV.B.	Renforcer la coordination et la coopération inter-acteurs pour la réussite des actions	GOUV.B.1.	Etablir une charte du PCAET	GOUV.B.1.1.	Mettre en place une instance de concertation et décisionnelle	Inter-EPCI	1	10	20	Nombre de réunions par an des instances	Degré de participation (taux de présence)	Degré de satisfaction des acteurs au regard de ces instances
				GOUV.B.1.2.	Mettre en place une instance de concertation et consultation interne à l'intercommunalité	CADEMA (interne)	2	10	20	Nombre de réunions par an des COTECH et COPIL	Degré de participation (taux de présence)	Degré de satisfaction des acteurs au regard de ces instances
				GOUV.B.1.3.	Assurer la compatibilité des documents cadres et stratégiques du territoire avec le PCAET	CADEMA (interne)	2	15	60	% des réunions PLUi auxquelles a participé le chargé de mission PCAET	Degré de compatibilité des objectifs et actions du PLUi avec le PCAET	Potentiel de réduction des émissions de GES associé au PLUi
GOUV.C.	Faire vivre le PCAET	GOUV.C.1.	Mettre en place le suivi et l'évaluation des actions du PCAET	GOUV.C.1.1.	Suivre les indicateurs du PCAET et faire un bilan d'avancement du PCAET	CADEMA (interne)	1	0	65	% des actions du PCAET couvert par un indicateur	% des indicateurs renseignés annuellement pour le bilan	Degré d'utilisation des indicateurs
				GOUV.C.1.2.	Evaluer le PCAET à mi-parcours et en fin de PCAET	CADEMA (interne)	2	15	10	Nombre d'évaluations réalisées sur la durée du PCAET	Budget consacré à l'évaluation du PCAET	Degré de satisfaction vis-à-vis de l'évaluation
		GOUV.C.2.	Communiquer et sensibiliser autour du PCAET et ses indicateurs auprès des agents de la CADEMA et de sa population	GOUV.C.2.1.	Etablir le plan de communication grand public et de formation des agents	CADEMA (territoire & interne)	1	50	60	Nombre de supports de communication réalisés sur le PCAET	Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre	Nombre d'habitants touchés par les actions de sensibilisation

IV. LE COUT DE L'ACTION ET CELUI DE L'INACTION

IV.1. Le coût du changement climatique à l'échelle mondiale

En 2006, une première évaluation du coût économique de l'inaction pour enrayer les conséquences du changement climatique a été réalisée par Sir Nicholas Stern l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale (Le « [rapport Stern](#) »).

Ce rapport souligne qu'une action internationale immédiate pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à l'origine des changements du climat planétaire aurait des retombées économiques bien supérieures au coût des mesures prises en ce sens.

Les coûts du changement climatique pourraient représenter, à l'horizon 2050, entre 5 % et 20 % du produit intérieur brut (PIB) mondial de 2005 par an (soit 5 500 milliards d'euros), alors qu'une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre ne coûterait que 1% du PIB mondial par an. L'objectif à atteindre était un pic des émissions de GES à une concentration de 550ppm à l'horizon 2020 puis une baisse de 2,5% des émissions annuelles.

Depuis 2006, de nombreux rapports font état de l'impact économique du changement climatique, revoyant ces estimations à la baisse. En 2014, le GIEC estime qu'une hausse de 2 degrés des températures pourrait entraîner une perte annuelle de l'ordre de 0,2 % à 2 % du produit économique brut mondial, ainsi qu'entraîner de nombreux conflits mondiaux liés à la pression accrue sur les ressources, l'augmentation des flux migratoires des réfugiés climatiques ainsi que l'accroissement des inégalités.

Enfin, en 2015, la banque mondiale Citigroup estime dans un rapport (« [Energy Darwinism II](#) ») que le coût de l'inaction (190,2 milliards de dollars) serait globalement similaire à celui de l'action (192 milliards de dollars). Les investissements nécessaires à la mise en place d'une économie bas carbone seraient de l'ordre de 1% du PIB. A contrario, une augmentation des températures de 1,5°C, 2,5°C ou 4,5°C à l'horizon 2060 pourraient induire une baisse du PIB mondial respectivement de l'ordre de 0,7%, 1,1% et 2,5%.

IV.2. Méthodologie employée

Nous ne disposons pas des outils utilisés dans les études précitées afin d'évaluer précisément les impacts économiques du changement climatique sur le territoire de la Communauté d'agglomération Dombéni-Mamoudzou (CADEMA).

Ainsi la méthode utilisée a consisté à sélectionner les enjeux les plus significatifs du territoire et impacts attendus du changement climatique (issus de l'analyse de vulnérabilité réalisée dans le cadre du diagnostic air énergie climat) et extrapoler les résultats définis à l'échelle de Mayotte à celle du territoire de la CADEMA. Les impacts et enjeux majeurs sont :

- La raréfaction des ressources en eau, entraînant des impacts sur l'ensemble des secteurs économiques (agriculture, construction etc.) ;
- L'accentuation des risques naturels, augmentant les dommages aux biens et aux personnes exposées ;
- La modification ou disparition des écosystèmes, entraînant également des impacts sur de nombreux secteurs économiques.

Sources consultées :

Nicolas PASCAL et al., "Récifs coralliens, mangroves et herbiers de Mayotte. Valeur économique des services écosystémiques. Chapitre I et II : valeurs d'usage directes et indirect," *Documentation Ifreco*, consulté le 8 juin 2020, <http://ifreco-doc.fr/items/show/1650>.

L'économie de Mayotte en 2016, À la recherche de relais de croissance, IEDOM 2017 : https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne443_portrait_economie_de_mayotte_synthese_2016.pdf

Préparer le plan d'urgence eau Mayotte, AFD, 2017 : <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/preparer-le-plan-durgence-eau-mayotte>

Première évaluation nationale des risques d'inondation Principaux résultats - EPRI 2011 : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/EPRI-Principaux-resultats_120712.pdf

Enjeux prioritaires	Contexte	Coût	Extrapolation CADEMA
Ressources en eau	Les ressources en eau étant majoritairement superficielles, les réserves d’eau de Mayotte sont peu nombreuses et à la limite de leur capacité. En 2016 une sécheresse sans précédent provoque une pénurie d’eau sur l’ensemble de Mayotte. Les pouvoirs publics financent un plan d’urgence afin d’assurer l’approvisionnement en eau du territoire de Mayotte. A noter que le territoire du Sud ne disposant pas de ressources souterraines exploitables, il est également très vulnérable à de futurs épisodes de sécheresse. Les projections du changement climatique à Mayotte envisagent une augmentation des périodes de sécheresse.	Plan d’urgence « Eau Mayotte » 2018 18 M€ - mesures d’urgence à court terme concernant 37% de la population mahoraise 26 M€ - mesures de long terme pour pérenniser l’approvisionnement en eau potable de la population Mahoraise (Source : AFD) Forts Impacts (non chiffrés) sur le secteur du BTP (source : IEDOM)	Ramené au nombre d’habitants. On estime qu’une crise de l’eau telle que celle de 2017 pourrait se reproduire annuellement. - Coût mesures d’urgence : 17M€ - Coût autres mesures : 9M€ Coût total : 25 M€/ an
Risques naturels : inondation et submersion marine	Selon la stratégie Locale de Gestion du Risque inondation, plus de 20 % de la population mahoraise est exposée à un risque inondation par débordement de cours d’eau et plus de 20 % au risque de submersion marine. A l’échelle de la CADEMA, 1/3 de la population de Mamoudzou est exposée à un risque inondation, de fréquence faible à extrême. Les projections du changement climatique envisagent une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, sans toutefois en préciser la fréquence. Le niveau de la mer augmentera d’ici la fin du siècle. Combiné à l’affaissement de l’île de près de 15cm en 2019, suite aux séismes, l’impact sera d’autant plus fort.	Estimation des dommages annuels moyen du risque submersion marine et inondation des communes de la CADEMA : - Mamoudzou : 16 500k€ - Dembéni : 5 210k€	Addition des coûts par commune. Coût total : 22 M€/ an Ce coût ne prend pas en compte l’impact du changement climatique. Ainsi, étant donné que l’augmentation du niveau de la mer concernera une plus grande part de la population, ce coût est sous-estimé.
Milieux naturels : Récifs coraliens et Mangroves	Les écosystèmes Mahorais subissent des pressions humaines, liées à l’urbanisation, l’agriculture, le manque d’assainissement des eaux usées, le défrichement etc. accentuées par les modifications du climat et l’élévation des températures. L’évaluation de la valeur économique des services rendus par les récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA) de Mayotte a été conduite en 2012. L’objectif principal est d’informer sur les flux économiques qui sont produits chaque année par ces écosystèmes et sur l’importance de les prendre en compte dans les politiques et budgets de gestion de l’environnement.	Les services écosystémiques se divisent en 5 catégories : - SE 1 : Biomasse pêche commerciale : 7,3M€/an - SE 2 : Biomasse pêche autoconsommation : 1,7M€/an - SE 3 : Attributs pour le tourisme sous-marin : 6M€ / an - SE 4 : Protection côtière : 11M€ / an - SE 5 : Séquestration du Carbone : 2M€/an Ces estimations ont été réalisées par secteur géographique : secteur Mamoudzou-Pamandzi	Selon schéma de synthèse par secteur, réalisé dans l’étude de l’IFRECOR des RCEA. - SE 1 : 0,9M€ - SE 2 : 0,2M€ - SE 3 : 2M€ - SE 4 : 3M€ - SE 5 : 1,2M€ Coût total : 7,30 M€/ an
Total			à minima 51 M€ par an

IV.3. Le coût de l'inaction

Ainsi selon les estimations réalisées sur les trois thématiques, les impacts attendus du climat s'élèveraient à environ 51M€/ an pour le territoire de la CADEMA.

IV.4. Le coût de l'action

L'estimation du plan d'action s'élève à 1,3 M€ sur 6 ans (frais d'investissement) et nécessitera l'embauche de deux chargés de mission PCAET.

				
			Investissement (en K€) sur 6 ans	Fonctionnement (en j) sur 6 ans
I	Synthèse	52 Actions de priorité 1	1136,2	1469
		17 Actions de priorité 2	180	453
	Total	69 Actions de priorité 1 et 2	1 316,20 k€	1922 j
				1,4 ETP
			Investissement (en K€) sur 6 ans	Fonctionnement (en j) sur 6 ans
II	Actions réalisées uniquement sous maîtrise d'ouvrage CADEMA			
		31 Actions de priorité 1	722	844
		9 Actions de priorité 2	60	253
	Total	40 Actions de priorité 1 et 2	782	1097
III	Actions réalisées en coordination avec d'autres acteurs			
		21 Actions de priorité 1	414,2	625
		8 Actions de priorité 2	120	200
	Total	29 Actions de priorité 1 et 2	534,2	825
				0,6 ETP

Tableau 2 : Synthèse du plan d'action (issu de la grille du plan d'action)

V. FICHES ACTIONS

VI. ANNEXE 1 : METHODOLOGIE

VI.1. Elaboration de la stratégie territoriale

VI.1.1 Présentation servant à la concertation des acteurs

VI.1.2 Présentation en COPIL n°2 de validation des axes stratégiques

VI.2. Evolution du plan d'action et concertation

VI.2.1 Une concertation en deux temps

L'élaboration du présent plan d'action est le fruit d'une concertation multi-acteurs qui se sont déroulées en deux phases.

Phase 1 : ébauche de plan d'action

La première phase de concertation a permis d'identifier les actions pouvant s'inscrire au PCAET. Elle s'est déroulée le mercredi 28 août 2019 au siège de la CADEMA. Elle s'est soldée par une faible participation.

Elle s'est organisée autour de deux ateliers organisés comme suit :

- Atelier 1 : Aménagement, déplacements / transport et gestion des ressources et des risques
- Atelier 2 : Développement économique et énergie renouvelables / MDE

A l'issue de cette première phase une ébauche de plan d'action a été proposé à l'intercommunalité (cf. ci-après CR du COPIL n°3 et rapport ébauche de phase 3).

Phase 2 : Co-construction du plan d'action – inter EPCI

Suite à la faible participation des acteurs du territoire aux ateliers de la CADEMA, il a été envisagé d'organiser des ateliers de concertation « commun » afin de hiérarchiser le plan d'action de chaque intercommunalité et de définir des actions pouvant être réalisées à l'échelle des deux EPCI.

Un travail de mise en commun des résultats de la concertation a été réalisé. Ainsi, 6 thèmes ont pu être identifiés en préalable :

- Thème 1 : Energie (abrév. EN)
- Thème 2 : Bâtiments et construction durable (abrév. BAT)
- Thème 3 : Déplacements (abrév. DEP)
- Thème 4 : Economie (abrév. ECO)
- Thème 5 : Aménagement et risques (abrév. AM-Ri)
- Thème 6 : Formation (abrév. FOR)
- Thème 7 : Qualité de l'air (abrév. AIR)
- Thème 8 : Gouvernance (abrév. GOUV.)

Deux réunions se sont tenues les lundi 18 novembre 2019 et mardi 19 novembre à la mairie de Dembény comme suit :

- Atelier 1 : Déplacements et bâtiments
- Atelier 2 : Energie, air, formation, risques

Les thématiques aménagements, économiques et gouvernance ont été traitées au sein de chaque EPCI en raison de la spécificité de chaque territoire (économie à vocation tertiaire et industrielle sur la CADEMA vs économie agricole sur la CC Sud, plus forts enjeux en termes de préservation des espaces naturels et agricoles en milieu urbain sur la CADEMA etc.).

Le plan d'action a été figé à la suite de ces réunions (cf. CR des réunions inter-EPCI et Tableau actualisé).

Le thème formation intégrant un grand nombre d'action ne relevant pas ou peu du champ de compétence de l'intercommunalité, il a été convenu de créer une unique action relative à la communication sur les formations (déjà fait en partie par la CCIM).

VI.2.3 Présentation servant à la concertation des acteurs

VI.2.3.1. Support de présentation réunions de concertation v1

VI.2.3.2. Support de présentation réunions de concertation v2

VI.4. Liste des actions non intégrées au plan d'action

Thèmes	Finalité / objectif de long terme	Axes Stratégiques / objectifs de moyens termes	Objectifs opérationnels / objectifs de court termes	Actions	Rôle de l’intercommunalité		Commentaires
FOR Formation	- Renforcer l'attractivité et favoriser le développement de modes de production et de consommation responsables	FOR 1. Favoriser la montée en compétence des entreprises mahoraises (BTP / énergie/transports)	FOR.1.1. Favoriser la montée en compétence des entreprises mahoraises (BTP / énergie/transports)	FOR.1.1.1. Accompagner les entreprises du BTP / énergie dans l'acquisition de la mention RGE (nécessaires à l'obtention de CEE et CSPE), mise aux normes environnementales etc.	A	- Accompagne la réalisation de cette action - L’Etat via ses chambres consulaires (CMA, CCIM) et le département pilotent cette action	SRD2I : Objectif 2.2 : Développer les services d’accompagnement et d’appui-conseil aux entreprises.
				FOR.1.1.2. Accompagner les entreprises du BTP à des méthodes de construction plus durable (BTC, Matériaux biosourcés) et au réemploi (économie circulaire)	A	- Accompagne la réalisation de cette action / Pilote via sa compétence développement économique - L’Etat via ses chambres consulaires (CMA, CCIM) et le département pilotent cette action	SRD2I : l’Objectif 3.8 : Soutenir la qualité environnementale des bâtiments et la limitation de l’impact sur l’environnement du secteur du BTP
				FOR.1.1.2. Accompagner les transporteurs (marchandises et de personnes à se former à l'écoconduite	P	- Pilote la réalisation de cette action auprès des futurs transporteurs de personnes en milieu urbain - Pas de compétences sur le volet marchandise et transport inter-urbain (Département)	
		FOR 2. Accompagner le monde agricole vers des modes de production plus responsables / vers une agriculture de la conservation	FOR.2.1. Accompagner le monde agricole vers des modes de production plus responsables / vers une agriculture de la conservation	FOR.2.1.1. Renforcer la formation des agriculteurs à l'utilisation de produits phytosanitaires	A	- Accompagne la réalisation de cette action via sa compétence liée au développement économique - Action pilotée par l’Etat via ses services déconcentrés (DRAF) et chambres consulaires (Chambre d’Agriculture)	
				FOR.2.1.2. Proposer des formations de Techniques Culturelles Simplifiées, agroforesterie, lutte contre les padzas etc.	A	- Accompagne la réalisation de cette action via sa compétence liée au développement économique - Action pilotée par l’Etat via ses services déconcentrés (DRAF) et chambres consulaires (Chambre d’Agriculture)	SRD2I : Orientation 3 – Mettre le développement durable au cœur du développement économique Objectif 3.1 : Soutenir le développement des agricultures raisonnée et biologique et accompagner la labellisation et la certification des produits agricoles locaux
		FOR 3. Développer la formation initiale sur les métiers de la TEE	FOR. 3.1. Développer la formation initiale sur les métiers de la TEE	FOR 3.1.1. Renforcer les partenariats école/université avec La Réunion, la métropole...	-	Pas de compétence particulière pour la formation initiale	

						Action pilotée par l'Etat (Enseignement supérieur et recherche)	
				FOR. 3.1.2. Développer la formation initiale sur la filière bâtiment durable / énergie	-	- Pas de compétence particulière pour la formation initiale - Action pilotée par l'Etat (Enseignement supérieur et recherche)	SRD2I : Objectif 5.2 : Stimuler l'agilité des entrepreneurs mahorais par l'émulation du pôle régional de recherche, par le projet de technopôle et accompagner l'émergence de clusters
		FOR 4. Former le grand public a des modes de production et de consommation responsable	FOR.4.1. Former le grand public a des modes de production et de consommation responsable	FOR.4.1.1. Sensibilisation des scolaires, grands publics sur l'impact de nos modes de vie sur le climat (alimentation, transport etc.)	P	Pilote la réalisation de cette action via sa compétence protection et mise en valeur de l'environnement (dont transition écologique et énergétique)	
				FOR.4.1.2. Organiser des stages de sensibilisation sur les jardins de case / jardin mahorais	P	Pilote la réalisation de cette action via sa compétence protection et mise en valeur de l'environnement (dont transition écologique et énergétique)	